

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal

**Mardi 13 juillet 2021, 19 h, au bâtiment de services du parc
des Saphirs (175, rue Kildare)**

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de : M. Jean Giroux, Conseiller du district 1
Mme Laurie Thibeault-Julien, Conseillère du district 2
M. Jimmy Laprise, Conseiller du district 3
M. Francis Côté, Conseiller du district 4
M. Louis-Georges Thomassin, Conseiller du district 5
Mme Édith Couturier, Conseillère du district 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Thomassin.

En présence du directeur général, M. Marc Proulx et de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

**1. Résolution 239-07-2021
Ouverture de la séance**

À 19 h, le maire, M. Carl Thomassin, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ., c. C-19.

**2. Résolution 240-07-2021
Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de M le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

SUIVI

3. Suivi des correspondances
4. Mot du conseil municipal

FINANCES

5. Adoption des comptes

RÈGLEMENTS

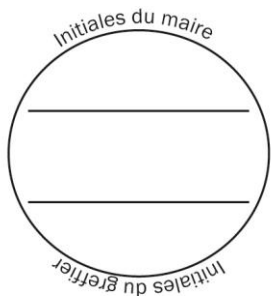
6. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 900-21 - *Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)*
7. Adoption du Règlement 894-21 - *Règlement établissant la rémunération du personnel électoral, abrogeant et remplaçant le Règlement 787-16*

GREFFE

8. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021
9. Ratification de l'entente modifiée pour l'acquisition du lot 5 584 667
10. Renonciation à la servitude temporaire de cercles de virage sur la parcelle du lot 5 586 654

APPROVISIONNEMENTS

11. Adjudication de contrat pour le surfacage du plancher de la caserne
12. Adjudication de contrat pour des travaux sur diverses sections du réseau d'aqueduc et d'égouts
13. Adjudication de contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion de déneigement six (6) roues (4X4)



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

DIRECTION GÉNÉRALE

14. Autorisation du dépôt d'une aide financière dans le cadre du projet d'écocentre avec la Municipalité de Lac-Beauport
15. Demande au ministère des Transports du Québec - Analyse de l'intersection de la rue Auclair et de l'avenue Sainte-Brigitte

URBANISME

16. Demande de PIIA – 36, chemin Fleming (diminution de la norme d'éloignement par rapport à un cours d'eau)
17. Deuxième projet de résolution visant à autoriser l'expansion d'un usage complémentaire à l'habitation à l'extérieur du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 68, rue du Trait-Carré (lot 5 758 145)

LOISIRS

18. Demande d'aide financière dans le cadre d'une initiative citoyenne
19. Autorisation de signature d'une demande de dépôt de stage auprès de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour 2022

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Demande de report d'échéance d'une action au schéma de couverture de risques à la MRC de La Jacques-Cartier

RESSOURCES HUMAINES

21. Embauche de Mme Marie-Josée Bouchard, à titre d'aide-horticultrice, temporaire, à temps plein
22. Nomination de M. Kevin Rousseau à titre de technicien en génie civil, régulier, à temps plein
23. Embauche de M. Hakim Proulx à titre de surveillant-appariteur, temporaire, à temps partiel
24. Nomination de Mme Mélanie Bouchard à titre d'adjointe administrative, régulier, temps plein

PÉRIODE DE QUESTIONS

25. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

26. Levée de la séance

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

3. **Résolution 241-07-2021**
Suivi des correspondances

Le maire, M. Carl Thomassin, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal.

4. **Résolution 242-07-2021**
Mot du conseil municipal

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

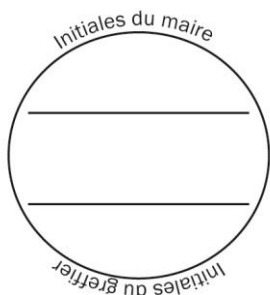
FINANCES

5. **Résolution 243-07-2021**
Adoption des comptes

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

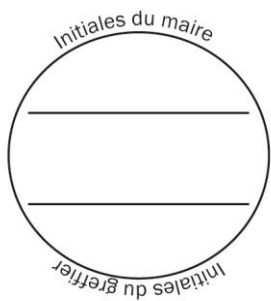
- De recevoir les comptes produits en date du 7 juillet 2021, d'une somme de 1 455 476,15 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

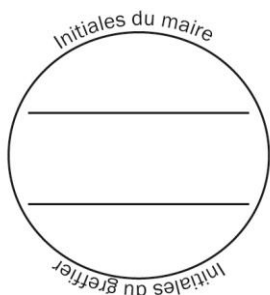
EFFETS PRÉSENTÉS LE 13 JUILLET 2021	
2ndSkin	4 269,95 \$
9375-2913 Québec inc.	50,00 \$
Adobe inc.	118,39 \$
AIM Éco-Centre	2 135,08 \$
Air liquide Canada inc.	367,84 \$
Amazon	57,72 \$
Amazon	668,91 \$
Amazon	77,97 \$
Aréo-Feu ltée	9 891,88 \$
Asphalte Lagacé Ltée	860,81 \$
Association des Bibliothèques Publiques du Québec	195,00 \$
Association du Quartier Saint-Georges	2 500,00 \$
ATMOSPHERE INC.	1 911,06 \$
Aux petits moteurs du Québec	229,84 \$
Batteries Expert	413,68 \$
Bell Mobilité Cellulaire	985,93 \$
Boivin & Gauvin Inc	80,48 \$
Bureau en gros	50,00 \$
BZ INC.	7 824,05 \$
C.C.A.P.	381,49 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	2 395,55 \$
Camions international Élite ltée	9 232,99 \$
Canac	2 477,94 \$
Carrières Québec Inc	449,26 \$
Catapulte Communication	3 545,06 \$
Centrale d'appels d'urgences Chaudières-Appalaches	12 072,93 \$
CGR PROCÉDÉ	3 735,54 \$
Christopher Miles	1 000,00 \$
CIMA +	5 071,83 \$
Citadelle chevrolet cadillac	743,44 \$
Clé Dynamique Serrurier	120,72 \$
CMP MAYER	241,45 \$
CONFIAN	1 090,29 \$
Construction B.M.L., Division de Sintra inc., Québec-Beauce	1 515,54 \$
Construction CRD inc.	1 000,00 \$
Construction CRD inc.	1 000,00 \$
Construction CRD inc.	1 000,00 \$
Construction CRD inc.	1 000,00 \$
Construction CRD inc.	1 000,00 \$
CONSTRUCTION RICHARD CHABOT INC.	2 000,00 \$
Côté Fleury	127,67 \$
CRÉ-A-CHEF	10 060,30 \$
CTM Québec inc.	675,82 \$
Cynthia Gagnon	15,00 \$
Dan électrique	1 394,50 \$
Daphnée Rochon	100,00 \$
Déboisement Dave Thomassin inc.	1 149,75 \$
Desharnais centre du camion	1 724,24 \$
Distribution sports et loisirs G.P. inc.	930,50 \$
Dollarama S.E.C.	440,84 \$
Éco-vert entretien paysager inc	10 665,84 \$
Employé # 229	66,43 \$
Employé # 387	134,50 \$
Employé # 527	43,67 \$
Employé # 531	25,00 \$
Employé # 656	19,83 \$
Employé # 729	34,04 \$
Employé # 730	47,08 \$
EMRN inc.	404,50 \$
Énergie Valero inc.	2 889,76 \$
Entretien Commercial A.M. inc.	2 996,53 \$
Équipement Amérifor inc.	166,34 \$
Etaltech	137,97 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

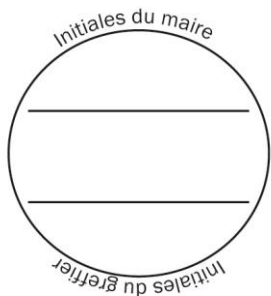
Eurofins Environex	643,87 \$
Familiprix	25,00 \$
FECTEAU	18 815,44 \$
Fédération québécoise des municipalités	1 311,10 \$
Fondaction CSN 06840	1 923,10 \$
Fonds d'information sur le territoire	466,00 \$
Fournitures de bureau Denis	1 449,95 \$
France-Anne Blanchet	545,21 \$
Francis Leblanc Nadeau	1 000,00 \$
Garda World	278,13 \$
GBI experts-conseils inc.	5 000,00 \$
Geneviève Roussel RÉALISATRICE VIDÉO-PHOTO	7 329,66 \$
Gérard Bourbeau et Fils Inc	1 076,05 \$
Ghislain Vaillancourt	250,00 \$
GLS Logistics Systems Canada Ltd	11,65 \$
Godaddy.com	26,22 \$
Gravel Bernier Vaillancourt	4 180,70 \$
Groupe financier AGA inc.	4 566,86 \$
Groupe Lou-Tec inc.	119,38 \$
Groupe Négotel inc.	466,94 \$
GSI Environnement	7 369,65 \$
Henry Isabelle	250,00 \$
Hydraulique J.L. Inc.	685,81 \$
Hydro Québec	35 782,32 \$
Icloud forfait stockage	1,48 \$
IGA 8162	514,34 \$
Industrielle Alliance 02579	53 381,71 \$
Innovision+	6 545,71 \$
Introspection	5 288,85 \$
IPL North America inc.	13 838,39 \$
Jean-Sébastien Grondin	825,00 \$
Jessica Laroche	173,50 \$
Johanna Pascale Roy	35,00 \$
Jonathan Girard	250,00 \$
La bulle boutique	73,18 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Itée	6 792,71 \$
LAM-É St-Pierre	70,66 \$
L'Arsenal	(18 393,09) \$
Le Groupe A&A	350,56 \$
Le Soleil	14,89 \$
Le Trèfle d'Or	5 216,10 \$
Les Copies de la Capitale inc.	157,79 \$
Les entreprises L.T.	1 175,78 \$
Les Entreprises P.E.B. Itée	608,26 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos	25,03 \$
Les équipements L.A.V.	635,81 \$
Les Glissières de Sécurité J.T.D. inc.	22 155,15 \$
Les Grandes rencontres	57,49 \$
Les produits Opti-max inc.	613,14 \$
LGP Stratégies immobilières	6 179,91 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	163,33 \$
MRC de la Jacques-Cartier	7 130,01 \$
Macpek Inc	927,14 \$
Maison des Jeunes La Barak	2 443,75 \$
Marie-Pier Clavet Ratté	50,00 \$
Marika Tanguay	1 000,00 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	1 168,76 \$
Me Jaky Lévesque, notaire en fidéicommiss	383 000,00 \$
Mécanique J. Clair	1 829,21 \$
MESSER CANADA INC.	422,80 \$
Michel Bussières	1 000,00 \$
Microsoft	1 037,20 \$
Ministre des Finances	118,00 \$
Ministre des Finances	326 760,00 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Ministre du Revenu du Québec	123 988,34 \$
Municipalité de Lac Beauport	3 052,47 \$
NAPA pièces d'autos	143,22 \$
NI produits inc.	566,83 \$
Objectif Forme	495,00 \$
Olivier Fortin	20,00 \$
Pages Jaunes	19,59 \$
Paiements Payfacto Inc.	40,18 \$
Panavidéo	155,22 \$
Pause café Soleil	224,20 \$
Paypal	315,00 \$
PEEQ Construction Inc.	25 609,27 \$
Performdance - École de danse	2 575,44 \$
Philippe Héon	869,97 \$
Pierre Paquet	125,00 \$
Pierre-Alexandre Jacques	250,00 \$
Pierre-Luc Cloutier	125,00 \$
Pro style lettrage	2 086,80 \$
PyroConcept	5 173,88 \$
Rapido Book	23,17 \$
Receveur Général du Canada	50 500,09 \$
Régulvar	436,55 \$
Restaurant Le Lavalois	104,78 \$
Richer Boulet Inc	365,31 \$
S.S.Q. Groupe financier	23 895,14 \$
S.T.P. inc	152,70 \$
Sablère Vallière inc.	290,32 \$
Sani Orléans inc.	21 740,17 \$
Sani-Fontaine	80,48 \$
Sani-Terre Environnement inc.	53 422,57 \$
SCFP	1 688,85 \$
SCFP - Section locale 5187	1 886,46 \$
Scolart	542,51 \$
SEO Constructo	49,52 \$
SecourismeRCR Québec	1 434,89 \$
Services Ménagers Trifluviens inc. / Tapis Expert	1 467,81 \$
Shell Fleet Plus	2 850,06 \$
Signalisation Lévis inc.	1 937,10 \$
Sinto Inc	374,25 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	(497,82) \$
Société nationale des Québécoises et Québécois de la Capital	272,49 \$
Société québécoise d'information juridique	34,95 \$
Société Saint-Vincent-de-Paul	522,00 \$
Solutions d'eau Bourgelas inc.	11 494,30 \$
S-Pace signalétique inc	1 387,75 \$
Station Service Alpin inc.	143,73 \$
Sylvain Leblanc Productions Noeud Papillon	712,85 \$
TD Canada Trust	724,66 \$
Techsport inc.	375,77 \$
Terrassement GMC inc	603,62 \$
Thibault et associés	23 739,43 \$
Toromont Cat (Québec)	193,25 \$
Toshiba	719,06 \$
Transcontinental Media S.E.N.C.	449,09 \$
Triktruk - Concepts immersifs inc.	5 173,88 \$
TRIVIUM	1 551,44 \$
Turbo Pizza	75,71 \$
USD Global inc.	3 453,74 \$
Ville de Québec	26 041,01 \$
Voltec Ltée	1 538,72 \$
Wolseley	1 807,25 \$
WP Engine	37,16 \$
Wurth Canada Lté	620,65 \$
Total des effets présentés au conseil du 13 juillet 2021	1 455 476,15 \$



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

RÈGLEMENTS

6. Résolution 244-07-2021

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 900-21 - Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme la conseillère Édith Couturier donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 900-21 - *Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés* (RHSPPPP). Le projet de règlement est présenté et déposé.

Ce règlement remplacera le Règlement 860-19. Il vise à harmoniser les dispositions réglementaires des différentes municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier et mises en application, notamment par la Sûreté du Québec. Ces dispositions concernant, entre autres, la paix, le bon ordre, la sécurité, le cannabis, le tabac, les nuisances, les animaux, la signalisation, le stationnement, le colportage, l'utilisation de l'eau potable et les systèmes d'alarme.

7. Résolution 245-07-2021

Adoption du Règlement 894-21 - Règlement établissant la rémunération du personnel électoral, abrogeant et remplaçant le Règlement 787-16

Considérant que l'article 551 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ. c. E-2.2, prévoit que le conseil municipal peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation de dépenses supérieur au règlement adopté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que la Ville souhaite abroger et remplacer le Règlement 787-16 afin d'actualiser ses tarifs;

Considérant que la Ville croit opportun de majorer le tarif des rémunérations payables lors d'activités électorales et référendaires afin de favoriser le recrutement et les services de qualité du personnel électoral;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 juin 2021;

Considérant que le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du 8 juin 2021;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance;

Considérant qu'il est déclaré que le présent règlement a pour objet d'établir la rémunération applicable au personnel électoral et référendaire :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

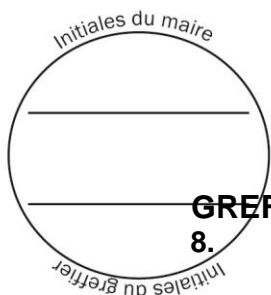
Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 894-21 - *Règlement établissant la rémunération du personnel électoral, abrogeant et remplaçant le Règlement 787-16*;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

Vote contre : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à la majorité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

8. Résolution 246-07-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021

Sur la proposition de M. le maire Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**Le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

9. Résolution 247-07-2021

Ratification de l'entente modifiée pour l'acquisition du lot 5 584 667

Considérant la Résolution 375-12-2020 ayant pour titre « Autorisation de signatures – « Convention et offre de vente » pour l'acquisition du lot 5 584 667 du cadastre du Québec »;

Considérant que lors de la recherche de titres par le notaire, la présence d'une servitude de passage et de puisage d'eau a été soulevée;

Considérant que les parties ont convenu, par l'entremise de leurs procureurs, de modifier la convention signée afin de tenir compte de ce nouvel élément;

Considérant la proposition de modification à la convention, acceptée par courriel entre les procureurs des parties en date du 9 juin 2021:

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- De ratifier les modifications de la convention, convenues par l'entremise des procureurs des parties, par courriel, en date du 9 juin 2021, pour l'acquisition du lot 5 584 667 du cadastre du Québec;
- D'autoriser la signature de l'acte notarié en fonction des nouvelles dispositions conclues par cette entente;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents, notamment les actes notariés.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

10. Résolution 248-07-2021

Renonciation à la servitude temporaire de cercles de virage sur la parcelle du lot 5 586 654

Considérant l'acte de servitude du 5 septembre 2019 dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmorency, le 11 septembre 2019, sous le numéro 24 888 877;

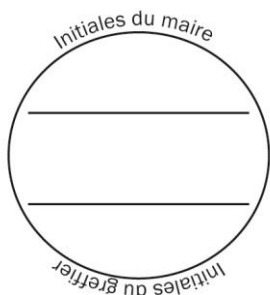
Considérant la servitude temporaire pour cercles de virage consentie par le propriétaire en faveur de la Ville;

Considérant que l'assiette de cette servitude temporaire est composée de sept parcelles de terrain;

Considérant qu'une partie du lot 5 586 654 fait partie de l'assiette de servitude temporaire;

Considérant qu'il est interdit pour le propriétaire du fonds servant de placer des bâtiments, dépendances et ouvrages quelconques ou obstacles sur le fonds servant à l'intérieur de l'assiette de servitude;

Considérant que le propriétaire souhaite ériger une résidence sur le lot 5 586 654 et que la présence de ladite servitude temporaire empêche la construction de celle-ci;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la servitude temporaire de cercles de virage n'est pas utilisée sur cette parcelle de terrain et qu'il n'en résulterait aucun préjudice pour la Ville de procéder à sa radiation :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu:

- Que la Ville accepte de renoncer à la servitude temporaire de cercle de virage, uniquement pour la parcelle du lot 5 586 654 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency;
- Que les frais des professionnels mandatés pour préparer les documents requis sont entièrement à la charge du propriétaire du lot;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

APPROVISIONNEMENTS

11. Résolution 249-07-2021

Adjudication de contrat pour le surfacage du plancher de la caserne

Considérant que le projet de surfacage du plancher de la caserne est prévu au PTI 2021;

Considérant qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois entreprises et que les prix soumis sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (avant taxes)
Louis Fecteau	32 765 \$
Béton Optima	30 000 \$
Peinture JDM	27 400 \$

Considérant que l'entreprise *Peinture JDM* est le plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant que les dispositions du Règlement 865-19 – *Règlement de gestion contractuelle* sont respectées;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique et de la directrice du Service des finances :

Sur la proposition de la conseillère Mme Édith Couturier.

Il est résolu :

- D'adjuger un contrat à *Peinture JDM* pour la réalisation du surfacage du plancher de la caserne, pour un montant de 27 400,00 \$, avant les taxes applicables, conformément à l'offre de services présentée en date du 26 mai 2021;
- D'affecter au fonds de roulement un montant de 7 200 \$, remboursable sur 10 ans, afin de financer ce projet en plus du montant prévu à la résolution 015-01-2021;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

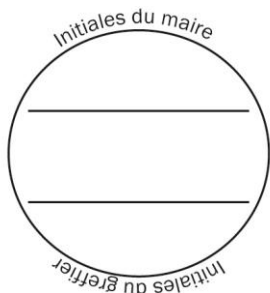
12. Résolution 250-07-2021

Adjudication de contrat pour des travaux sur diverses sections du réseau d'aqueduc et d'égouts

Considérant que l'appel d'offres public SBDL2021-07 pour des travaux sur diverses sections du réseau d'aqueduc et d'égouts a été lancé le 10 juin 2021 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 juillet 2021;

Considérant les résultats ci-dessous obtenus :

Soumissionnaires	Grand-total, incluant les taxes
Entreprises G.N.P. inc	3 060 068,82 \$
Construction Polaris CMM inc.	3 423 955,50 \$



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Les entreprises PEB Ltée	3 518 087,83 \$
Charles-Auguste-Fortier CAF inc.	3 719 467,18 \$

Considérant que la plus basse soumission reçue est conforme au devis de l'appel d'offres public SBDL2021-07;

N° de résolution ou annotations

Considérant la recommandation favorable de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, de la directrice du Service des travaux publics et de l'ingénieur au dossier :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- D'adjuger un contrat à *Entreprises G.N.P. inc* pour des travaux sur diverses sections du réseau d'aqueduc et d'égouts, pour un montant de 3 060 068,82 \$, incluant les taxes applicables, conformément au bordereau de soumission et au devis de l'appel d'offres SBDL2021-07;
- De financer ce projet à même le Règlement 890-21 - *Règlement décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du programme d'aide financière FIMEAU et un emprunt de 3 743 538 \$ sur 25 ans*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

13. Résolution 251-07-2021

Adjudication de contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion de déneigement six (6) roues (4X4)

Considérant que l'appel d'offres public SBDL2021-06 pour la fourniture et la livraison d'un camion de déneigement six (6) roues (4X4) a été lancé le 13 mai 2021 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 juin 2021;

Considérant les résultats ci-dessous obtenus :

Soumissionnaires	Acquisition d'un camion de déneigement (avant les taxes)	Vente d'un camion de déneigement et ses équipements (avant les taxes)
<i>Équipement Lourds Papineau inc.</i>	242 500,00 \$	15 000,00 \$

Considérant que des équivalences ont été approuvées par la directrice du Service des travaux publics concernant le système hydraulique, le contrôleur et la console;

Considérant que le système de contrôle ECOBITE 2 et le GPS INFOBITE de type ACE seront fournis par la Ville, mais installés par l'Adjudicataire;

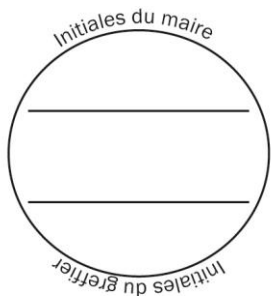
Considérant la recommandation favorable de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière et de la directrice du Service des travaux publics :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- D'adjuger un contrat à *Équipements Lourds Papineau inc.* pour la fourniture et la livraison d'un camion de déneigement six (6) roues (4X4), pour un montant de 242 500,00 \$, avant les taxes applicables, conformément au bordereau de soumission et au devis de l'appel d'offres SBDL2021-06;
- D'adjuger un contrat à *Équipements Lourds Papineau inc.* pour la reprise d'un camion de déneigement (GMC 5500) et ses équipements, pour un montant de 15 000,00 \$, avant les taxes applicables, conformément au bordereau de soumission et au devis de l'appel d'offres SBDL2021-06;
- De financer ce projet à même le Règlement 870-20 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

DIRECTION GÉNÉRALE

14. Résolution 252-07-2021

N° de résolution ou annotations

Autorisation du dépôt d'une aide financière dans le cadre du projet d'écocentre avec la Municipalité de Lac-Beauport

Considérant que la Ville a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que la Municipalité de Lac-Beauport et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désirent présenter un projet de construction et d'implantation d'un écocentre commun dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant la résolution du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Beauport portant le numéro 176-2021 adoptée le 5 juillet 2021, prévoyant le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière ci-avant mentionné :

Sur la proposition de M. le maire Carl Thomassin.

Il est résolu :

- Que le conseil de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval s'engage à participer au projet de construction et d'implantation d'un écocentre commun desservant les municipalités de Lac-Beauport et de Sainte-Brigitte-de-Laval et à assumer une partie des coûts;
- Que la répartition des coûts du projet et les modalités financières seront déterminées dans une entente à intervenir entre les parties;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval nomme la Municipalité de Lac-Beauport organisme responsable du projet;
- Que le conseil autorise la Municipalité de Lac-Beauport à procéder au dépôt du projet commun dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. Résolution 253-07-2021

Demande au ministère des Transports du Québec - Analyse de l'intersection de la rue Auclair et de l'avenue Sainte-Brigitte

Considérant que le ministère des Transports du Québec est responsable de l'entretien et de la circulation sur l'avenue Sainte-Brigitte, de l'entrée du territoire (limite de Beauport) jusqu'à l'intersection de la rue Auclair;

Considérant que la configuration et la géométrie (pente et courbe) de l'intersection de l'avenue Sainte-Brigitte et de la rue Auclair engendrent des problématiques de visibilité et sécurité;

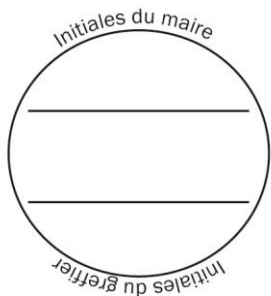
Considérant que l'ajout de nouveaux développements prévus au nord de cette intersection, l'arrivée d'une troisième école primaire et le développement du pôle récréotouristique du secteur Hautes-Terres augmentera la quantité et la fréquence de passage des véhicules à cette intersection;

Considérant que la Ville souhaite que le ministère des Transports effectue une analyse de cette intersection, émette et mette en oeuvre des recommandations :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval demande au ministère des Transports de procéder à l'analyse de l'intersection formée par l'avenue Sainte-Brigitte et la rue Auclair;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval demande au Ministère d'élaborer des solutions aux problématiques identifiées, le cas échéant, au cours de l'analyse et de mettre en place toutes les mesures nécessaires afin de rendre l'intersection de l'avenue Sainte-Brigitte et de la rue Auclair sécuritaire pour les automobilistes;
- D'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

URBANISME

16. Résolution 254-07-2021

Demande de PIIA – 36, chemin Fleming (diminution de la norme d'éloignement par rapport à un cours d'eau)

Considérant la demande de PIIA n°2021-0047 déposée le 9 juin 2021;

Considérant que la demande vise l'agrandissement d'un bâtiment principal à l'intérieur de la norme d'éloignement d'un cours d'eau, au 36, chemin Fleming, et que cette demande est assujettie aux articles 2.2.3.12 et 3.1.2.15 du Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA n°2021-0047, pour l'agrandissement d'un bâtiment principal à l'intérieur de la norme d'éloignement d'un cours d'eau, au 36, chemin Fleming, conformément aux documents soumis au CCU le 15 juin 2021 :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de PIIA n°2021-0047, pour l'agrandissement d'un bâtiment principal à l'intérieur de la norme d'éloignement d'un cours d'eau, au 36, chemin Fleming, conformément aux documents soumis au CCU le 15 juin 2021 ;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

17. Résolution 255-07-2021

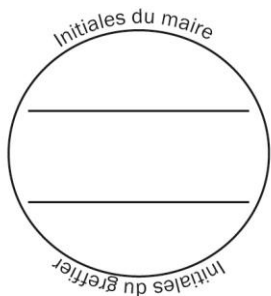
Deuxième projet de résolution visant à autoriser l'expansion d'un usage complémentaire à l'habitation à l'extérieur du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 68, rue du Trait-Carré (lot 5 758 145)

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à permettre l'expansion de l'usage complémentaire ci-dessous à l'extérieur du bâtiment principal résidentiel situé en zone récréo-forestière RF-13, plus précisément pour l'immeuble situé au 68, rue du Trait-Carré (lot 5 758 145 du cadastre du Québec), soit à l'intérieur d'un bâtiment complémentaire à construire et sur une partie du terrain :

- 6344 : service d'aménagement paysager et de déneigement

Considérant que l'usage complémentaire ne vise que les activités de service et non de vente au détail;

Considérant que la demande vise à permettre la construction d'un bâtiment afin de faire l'entreposage de matériaux inertes (sacs de polymère, de béton, paillis, etc.) et de protéger certains véhicules, remorques et outils;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la demande vise à aménager trois (3) compartiments pour l'entreposage des matériaux en vrac (à l'usage exclusif de l'entreprise);

Considérant qu'il s'agit d'un projet admissible en vertu du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI);

Considérant que la demande vise à reconnaître la gestion de la mixité des usages commerciaux et résidentiels;

Considérant que la demande d'autorisation vise à autoriser un usage dérogatoire sur un immeuble résidentiel, situé dans la zone RF-13, et que le projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

Considérant que le projet s'intègre bien au terrain en termes d'implantation, de volumétrie, de densité et d'aménagement;

Considérant que la demande d'autorisation du projet a fait l'objet d'une étude par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 20 avril 2021, et ce, en fonction des critères d'évaluation applicables;

Considérant la recommandation favorable du CCU à la demande d'autorisation de ce projet;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution PPR199-05-2021, le 11 mai 2021;

Considérant la tenue d'une consultation écrite entre le 26 mai 2021 et le 10 juin 2021, en remplacement de l'assemblée publique, conformément aux décrets et arrêtés ministériels dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante du présent premier projet de résolution;
- Que le Conseil accorde, conformément au Règlement 792-16 – *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation d'un projet particulier visant à permettre l'expansion de l'usage complémentaire suivant à l'extérieur du bâtiment principal résidentiel situé en zone récréo-forestière RF-13, plus précisément pour l'immeuble situé au 68, rue du Trait-Carré (lot 5 758 145 du cadastre du Québec), soit à l'intérieur d'un bâtiment complémentaire à construire et sur une partie du terrain :
 - 6344 : Service d'aménagement paysager et de déneigement
- Qu'en vertu du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, les conditions suivantes doivent être remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution:
 - Que tout agrandissement ou modification du bâtiment complémentaire doive faire l'objet d'une demande de permis;
 - Que le projet corresponde en tous points au projet soumis au CCU le 20 avril 2021;
 - Que les dispositions relatives aux nuisances soient respectées en tout temps afin de maintenir la quiétude du quartier.
- Que le présent projet de résolution soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

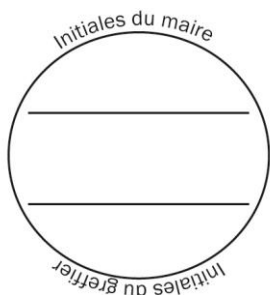
**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

LOISIRS

18. **Résolution 256-07-2021**

Demande d'aide financière dans le cadre d'une initiative citoyenne

Considérant que le conseil municipal a prévu, au budget 2021, des sommes pour appuyer les citoyens dans l'organisation d'activités ou d'événements servant la communauté;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville a reçu une demande de M. Guillaume Bédard, pour l'organisation d'un Tournoi de balle donnée (mixte), avec animations pour enfants :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

N° de résolution ou annotations **Il est résolu :**

- D'octroyer une aide financière de 750 \$ à M. Guillaume Bédard pour l'organisation d'un Tournoi de balle donnée (mixte), avec animations pour enfants;
- De répartir le montant de l'aide financière en deux versements:
 - Un premier versement de 50 % suivant la séance du conseil municipal.
 - Un deuxième versement de 50 % lors de la remise du rapport d'événement.
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

19. Résolution 257-07-2021

Autorisation de signature d'une demande de dépôt de stage auprès de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour 2022

Considérant que le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire souhaite déposer une demande d'offre de stage pour 2022;

Considérant que la demande doit être déposée au plus tard le 21 août 2021, auprès du département de loisirs, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

Considérant que ce stage, d'une durée de 32 semaines, se déroulera du 10 janvier au 19 août 2022;

Considérant que le coordonnateur à la programmation sera le tuteur de stage pour le stagiaire engagé :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

Il est résolu :

- D'autoriser le dépôt de l'offre de stage pour l'année 2022 auprès du département de loisirs, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR);
- D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire ou le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Résolution 258-07-2021

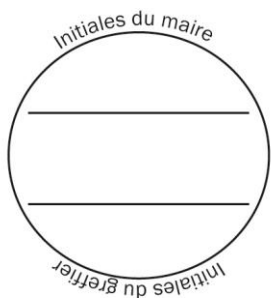
Demande de report d'échéance d'une action au schéma de couverture de risques à la MRC de La Jacques-Cartier

Considérant que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Jacques-Cartier est en vigueur depuis le 4 mai 2016;

Considérant qu'il est prévu que l'action 18 du Schéma de couvertures de risques relativement au réaménagement de la caserne soit réalisée à l'an 5, soit avant le 31 mars 2021;

Considérant que le projet de réaménagement de la caserne a débuté à la fin de l'année 2019, mais que l'évolution de la pandémie de COVID-19 au cours de l'année 2020 a notamment amené la fermeture temporaire de certains secteurs d'activités et des retards sur les chantiers de construction;

Considérant qu'au moment de la présente demande, la quasi-totalité des travaux de réaménagement de la caserne sont complétés;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville avait agi avec diligence pour accomplir l'action 18 du Schéma de couvertures de risques dans les délais impartis, mais qu'elle a été dans l'impossibilité de respecter l'échéance prévue en raison de circonstances fortuites reliées à la pandémie de COVID-19;

Considérant que la Ville dispose d'un motif valable pour demander le report de l'échéance pour accomplir l'action 18 du Schéma de couverture de risques :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval demande à la MRC de La Jacques-Cartier d'autoriser le report de l'action 18 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, soit le réaménagement de la caserne, à la sixième année du plan de sa mise en œuvre;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval demande à la MRC de soumettre cette demande pour autorisation au ministère de la Sécurité publique, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*;
- D'autoriser le directeur général ou le directeur du service de la sécurité publique à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RESSOURCES HUMAINES

21. Résolution 259-07-2021

Embauche de Mme Marie-Josée Bouchard, à titre d'aide-horticultrice, temporaire, à temps plein

Considérant qu'un poste d'aide-horticulteur doit être comblé de façon temporaire pour répondre aux besoins ponctuels de la Ville;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste et les entrevues réalisées;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines et de la directrice du Service des travaux publics :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Marie-Josée Bouchard, à titre d'aide-horticultrice, temporaire, à temps plein, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols bleus en vigueur;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. Résolution 260-07-2021

Nomination de M. Kevin Rousseau à titre de technicien en génie civil, régulier, à temps plein

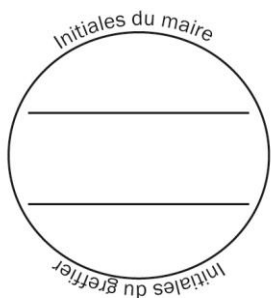
Considérant la réorganisation administrative du Service des travaux publics;

Considérant les besoins du Service des travaux publics;

Considérant la création d'un poste de technicien en génie civil, poste syndiqué col blanc, régulier, à temps plein;

Considérant qu'un affichage de poste a été fait à l'interne, et ce, conformément à la convention collective de travail des cols blancs en vigueur;

Considérant que M. Kevin Rousseau a démontré son intérêt pour le poste de technicien en génie civil;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que M. Kevin Rousseau répond à l'ensemble des exigences du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines et de la directrice du Service des travaux publics :

N° de résolution ou annotations **Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.**

Il est résolu :

- De nommer M. Kevin Rousseau à titre de technicien en génie civil, régulier, à temps plein, suivant les dispositions de convention collective de travail des cols blancs;
- Que cette nomination soit assortie d'une période d'essai de 30 jours suivant la présente résolution;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. **Résolution 261-07-2021**

Embauche de M. Hakim Proulx à titre de surveillant-appariteur, temporaire, à temps partiel

Considérant que plusieurs surveillants-appariteurs travaillent au camp de jour à temps plein, entraînant des départs temporaires à ces postes;

Considérant que les disponibilités des surveillants-appariteurs en poste ne suffisent pas à combler les besoins en surveillance de plateaux sportifs;

Considérant les besoins du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de procéder à l'embauche d'un surveillant-appariteur supplémentaire pour la période estivale 2021, pour assurer une présence à chacun des emplacements où se déroulent des activités de loisirs offertes par la Ville;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage des postes;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire :

Sur proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Hakim Proulx, à titre de surveillant-appariteur, de façon temporaire, pour une période indéterminée, à temps partiel, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols bleus en vigueur;
- D'autoriser le maire et la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. **Résolution 262-07-2021**

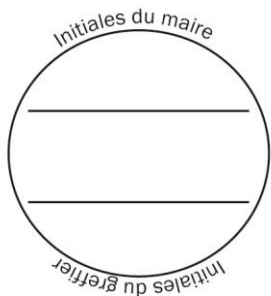
Nomination de Mme Mélanie Bouchard à titre d'adjointe administrative, régulier, temps plein

Considérant la Résolution 258-05-13 confirmant Mme Mélanie Bouchard à titre d'agente de soutien administratif, poste régulier, à temps plein;

Considérant que la Ville reconnaît, qu'après avoir effectué une réévaluation du poste, que les tâches réalisées par Mme Bouchard correspondent davantage à celles du poste d'adjointe administrative;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines et du directeur du Service de la sécurité publique de convertir le poste d'agente de soutien administratif en un poste d'adjointe administrative :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Il est résolu :

- De convertir le poste d'agente de soutien administratif au Service de la sécurité publique en un poste d'adjointe administrative, régulier, à temps plein;
- De nommer Mme Mélanie Bouchard à titre d'adjointe administrative, poste régulier, à temps plein, au Service de la sécurité publique;
- Que cette nomination soit rétroactive au 1^{er} janvier 2021;
- Que ses conditions de travail soient celles prévues dans la convention collective de travail en vigueur des cols blancs, selon le statut de salarié régulier, à temps plein;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

25. **Résolution 263-07-2021** **Période de questions**

À 19 h 45, le maire, M. Carl Thomassin, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

Étant donné la présence limitée des citoyens à la séance du conseil municipal en raison des mesures de distanciation physique dues à la pandémie de la COVID-19, les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière adjointe.

La période de questions s'est terminée à 20 h 14.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

26. **Résolution 264-07-2021** **Levée de la séance**

Sur la proposition de M. le maire Carl Thomassin.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 14.

Vote pour: M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

Signature du maire

Signature de la greffière adjointe